

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLY- BOCAGE
DU MARDI 13 FEVRIER 2018 N° 2018-02

L'an Deux mil dix-huit, le mardi 13 Février à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Norbert LESAGE, Maire.

Présents : Sandrine BERNIER, Michel ECOBICHON, Nathalie JARDIN, Daniel JOLY, Christophe LEBON, Gérard LECOUTURIER, Edwige LEMIERE, Gilbert LUBIN, Alain MEILLON, Jean-Luc ROUSSEL, Omar TOUZANI, Thérèse ZEKAR.

Absents

Noëlle GROULT donne pouvoir à Jean-Luc ROUSSEL.
Wilfried LIOT donne pouvoir à Mme BERNIER Sandrine.

Mme BERNIER Sandrine est élue secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

2018.02.01 : Approbation du Compte-Rendu de la réunion du 30 janvier 2018 :

Pas de remarques.
Adopté à l'unanimité.

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

Rappel de l'ordre du jour :

1. **Approbation du Compte-rendu de la réunion du 30 janvier 2018.**
2. **Intervention de Monsieur Laurent Goulet de Rugy concernant le terrain acheté par la commune et situé entre la caserne des pompiers et son habitation.**
3. **PLU : point sur le dossier en cours et décisions éventuelles.**
4. **Urbanisme : point sur le futur lotissement et décisions éventuelles.**
5. **Assainissement : point sur le dossier en cours et décisions éventuelles.**
6. **Délégation au maire.**
7. **Délégations aux adjoints et affectation des moyens nécessaires à l'exercice de leur fonction.**
8. **Etat d'avancement de l'affaire juridique.**
9. **Contrat de maintenance informatique de la Mairie.**
10. **Proposition du SDEC Energie, Eclairage public Hameau de Fains.**
11. **Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le Budget 2018.**
12. **Proposition d'achat écran pour le secrétariat.**
13. **Point travaux salle des fêtes.**
14. **Informations diverses**
 - **Date de la prochaine réunion du conseil municipal**

- Courrier de réclamation
- Dossier effraction salle des fêtes du 26/11/2017

2018.02.02 : Intervention de Monsieur Laurent Goulet de Rugy concernant le terrain acheté par la commune et situé entre la caserne des pompiers et son habitation

Après avoir entendu M. Laurent Goulet de Rugy, le conseil municipal décide :

- D'attendre de recevoir le courrier de son avocat.
- De charger la commission urbanisme de réunir les pièces du dossier
- D'en reparler lors d'un prochain conseil municipal.

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.02.03 : PLU : point sur le dossier en cours et décisions éventuelles

La commission « urbanisme-PLU » s'est réunie le lundi 5 Février à 9h. Un certain nombre d'interrogations restent encore en suspens, notamment en ce qui concerne les surfaces à urbaniser et les haies à protéger qui ne sont pas apparentes sur les documents graphiques. Un repérage a été effectué le mardi 6 car il a été décidé de protéger un maximum de haies existantes pour préserver le paysage bocager de notre commune et maintenir leur rôle important concernant la rétention et la filtration des eaux pluviales, évitant ainsi le ruissellement, source d'inondations. Devant l'ampleur de la tâche nous avons décidé de compléter ce repérage au moyen de Google Maps et il est quasiment terminé. Par ailleurs, Mme Demelun du cabinet SOLIHA, en charge du dossier, a été interrogée pour connaître la raison du classement de certaines parcelles construites en zone agricole « A » alors qu'il semblerait plus logique qu'elles soient classées en zone Uh (Urbaine dans les hameaux).

Une présentation de l'avancement du dossier est faite .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1°) d'ajouter une zone différée d'urbanisation (2ha)

Vote pour : 14	Vote contre : 0	Abstention : 1
----------------	-----------------	----------------

2°) de définir l'objectif démographique de 1000 habitants à l'horizon 2035

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

3°) de Confirmer la mise en place d'assainissement collectif pour tout le bourg

Vote pour : 13	Vote contre : 2	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

4°) de prendre en considération la loi « Paysage » et de protéger toutes les haies et espaces boisés avec déclaration préalable d'abattage et obligation de replantation si suppression

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

5°) de modifier les articles du règlement écrit concernant les clôtures de la façon suivante : Pour les futures constructions de clôture : hauteur maximum des murs et murets de séparation de 0.8m tout en laissant la hauteur totale des

clôtures à 1.5m sur la rue et 2m en voisinage. Disposition à adapter en fonction des zones du PLU.

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

6°) Le conseil municipal charge la commission urbanisme d'apporter des remarques sur le PLU et autorise M. Le Maire à transmettre le dossier pour mise à jour et finalisation par le cabinet SOLiHA.

2018.02.04 : Urbanisme : point sur le futur lotissement et décisions éventuelles

Question reportée.

2018.02.05 : plan de zonage : Assainissement : point sur le dossier en cours et décisions éventuelles

Suite de l'enquête publique : vu l'arrêté communal du 04 avril 2017 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique
Vu les conclusions favorables du Commissaire enquêteur ;
Après avoir délibéré le conseil municipal approuve le plan de zonage

Vote pour : 10	Vote contre : 0	Abstention : 5
----------------	-----------------	----------------

2018.02.06 : Délégation au maire

Un certain nombre de délégations limitativement énumérées (28) dans l'article ci-dessus peuvent être accordées au Maire pendant le mandat électoral. Les délégations demandées à ce titre par le maire lors du dernier conseil sont les suivantes :

1°) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

2°) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget;

3°) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

4°) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

5°) D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse d'accorder les délégations précitées selon le vote ci-dessous :

Vote pour : 3	Vote contre : 11	Abstention : 1
---------------	------------------	----------------

2018.02.07 : Délégations aux adjoints et affectation des moyens nécessaires à l'exercice de leur fonction

Même si la décision d'attribution en revient strictement au Maire, le conseil municipal souhaite que, dans l'intérêt du bon fonctionnement de la commune, les délégations aux adjoints soient accordées dans les meilleurs délais par M. le Maire avec les moyens qui les accompagnent : clés de la mairie, accès libre aux dossiers et aux moyens de reprographie etc...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet le vote ci-dessous

Conseil Municipal du 13 février 3

Vote pour : 11

Vote contre : 3

Abstention : 1

M. le Maire a réitéré son refus d'accorder des délégations aux adjoints en le justifiant de nouveau par un manque de confiance et n'a pas donné de date précise pour l'évolution de sa position.

2018.02.08 : Contrat de maintenance informatique de la Mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de maintenance informatique est arrivé à échéance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat N° 2014-239 Annexe N° 2/2017 sous la référence 2018-239 concernant la maintenance du logiciel informatique MODULARIS pour un montant initial de 944.00 € hors taxes, révisable chaque année.

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

2018.02.09 : Proposition du SDEC Energie, Eclairage public Hameau de Fains

Dans le cadre de l'effacement du réseau EDF, actuellement en fils nus, Le SDEC a prévu la suppression des supports en béton sur lesquels sont implantés les candélabres d'éclairage public. Après négociation, le SDEC est d'accord pour laisser ces poteaux en place et propose également de poser un fourreau dans la tranchée qui sera creusée pour enterrer le réseau électrique.

Ce fourreau, à la charge de la commune, servira, le moment venu, à alimenter de nouveaux candélabres. Le coût est de l'ordre de 2.200 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition du SDEC et décide que cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2018 en section d'investissement au titre des « travaux divers de réseaux ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte d'engagement avec le SDEC Energie.

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

2018.02.10 : Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le Budget 2018

Il s'agit d'une délibération prise tous les ans et destinée aux services de la perception.

Elle concerne les dépenses d'investissement reportées de 2017 sur l'exercice 2018. En investissement, il est fréquent que la réalisation d'une opération (programme de travaux) s'étale sur 2 ou plusieurs exercices. En fin d'année, on procède à l'établissement de la liste des "reports d'investissement", tant en dépenses qu'en recettes. Cette liste est adressée à la perception pour permettre le paiement des factures (ou l'encaissement des recettes) avant le vote du budget primitif N+1

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. Le Maire à reporter les restes à réaliser.

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

2018.02.11: Proposition d'achat écran pour le secrétariat

Le secrétariat nécessite l'acquisition d'un écran plus grand (ergonomie et qualité de travail).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. Le Maire à acheter le matériel nécessaire.

Vote pour : 15	Vote contre : 0	Abstention : 0
----------------	-----------------	----------------

2018.02.12 : Informations diverses

Etat d'avancement de l'affaire juridique

Le recours intenté par Marinette CROIX contre la commune au motif que l'on refuse de lui verser des indemnités « chômage », fait l'objet d'un sursis de deux mois auprès du Tribunal Administratif pour permettre à la commune de présenter ses arguments.

Question : il y a-t-il un avocat pour défendre la commune ?

M. Le Maire signale qu'un avocat de notre compagnie d'assurance a été désigné pour suivre le dossier.

Dossier effraction salle des fêtes du 26/11/2017

Point travaux salle des fêtes : Les portes fracturées ont été changées par l'entreprise Guilbert.

- Date de la prochaine réunion du conseil municipal : 13 mars 2018 à 20h00
- Date des prochaines réunions de commissions
- Commission urbanisme et PLU : 19.02.18 à 9h00 à la mairie
- Commission communication : 12.03.18 à 14h00 à la mairie
- Commission voirie : 03.03.18 à 10h00 à la mairie

Courrier de réclamation

M. Le Maire fait lecture d'une lettre de réclamation d'un riverain du chemin de Pierrelaye.

La Commission voirie se déplacera sur site pour constater les faits.

Point sur les travaux de l'église

L'archéologue a conseillé de déposer les dalles de pierre, de combler les trous avec du sable et de la chaux et de reposer les dalles. Il déconseille fortement le béton car c'est un matériau qui bloque l'humidité dans les deux sens. Il a également proposé des entreprises spécialisées dans le domaine.

Le plancher de la tribune en mauvais état a été démonté et laisse apparaître une structure en bois également en mauvais état.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le 14/02/2018 à 00h10